

- ARRETE D'AMENAGEMENT FORESTIER -

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur,

Département : 84

Forêt communale : RUSTREL

Contenance : 729,43 ha

Surface aménagée : 729,43 ha

Révision d'aménagement forestier
2005 - 2019

VU les articles L. 143.1 et R. 143.1 du Code Forestier,

VU l'arrêté ministériel en date du 30 Décembre 1952 réglant
l'aménagement de la forêt communale de RUSTREL,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de
RUSTREL en date du 14 /12/2004, donnant un avis favorable au
projet d'aménagement forestier,

SUR la proposition du Directeur Territorial de l'Office National
des Forêts.

- ARRETE -

Article 1er : La forêt communale de RUSTREL –Vaucluse- d'une contenance de 729,43 ha est affectée à la production de bois tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.
Pendant une durée de 15 ans (2005 – 2019)

Article 2 : Elle est divisée comme suit :

1^{ère} série : 432,17 ha, de production et protection aménagée en :

- Taillis simple sur 392,74 ha
- Futaie régulière sur 39,43 ha

2ème série : 297,26 ha, de protection, aménagée en :

- évolution naturelle sur 297,26 ha

Pendant une durée de 15 ans (2005 –2019) :

- 166 ha de taillis de feuillus seront rajeunis
- 12,26 ha feront l'objet de coupes d'amélioration
- le surplus sera laissé en repos

Article 3 : Le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

POUR AMPLIATION

Fait à Marseille, le 18 avril 2005

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional de l'Agriculture
et de la Forêt

Pour le Directeur Régional de l'Agriculture
et de la Forêt et p.o.
Le Chef du Service Régional de la Forêt et du Bois
Pour le Chef du S.R.F.B. et p.o.

J. LEVERT

P. DEVOS

16 JAN. 2005

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTREL**

SEANCE DU 28 DECEMBRE 2004

L'an deux mille quatre, le vingt-huit décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIMELE Pierre, Maire.

*Conseillers présents : Mmes BRAULT, COLIN, SANTOLARIA
MM. RIMELE, RIVAS, TAMISIER, TOUILLON, USSEGLIO*
*Conseillers absents : Mmes NOIRJEAN, SEVAT, Mlle ESCOFFIER
MM. FEUILLARD (pouvoir à B. TOUILLON), GUERET*

Objet : Aménagement de la forêt communale 2005-2019

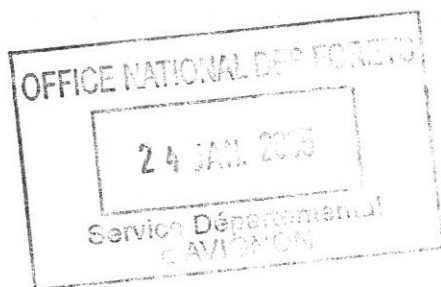
Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'ONF pour 2005-2019, en application de l'article L 143-1 du Code Forestier.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

- * **Approuve** cette proposition d'aménagement pour la période de 2005-2019
- * Conformément à l'article L 143-1 du Code Forestier, les travaux à réaliser feront l'objet de propositions de programmes annuels soumis à la décision de la Commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Copie conforme,
Le Maire,
Pierre RIMELE



Éléments signalétiques et administratifs

Situation administrative		
Nom d'usage de l'aménagement	Aménagement de la forêt communale de Rustrel	
Catégorie de propriétaire	Commune	
Numéro du ou des départements de situation	84 - VAUCLUSE	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	Plateaux et monts du Vaucluse	
DRA ou SRA de référence	Préalpes du Sud	
Période d'application	année	
Année début aménagement	2005	
Année échéance aménagement	2019	
Détail des forêts aménagés		
Dénomination	Identifiant national de la forêt	Surface cadastrale
rustrel	F17094L	729,4271
Surfaces de l'aménagement		
Surface cadastrale	729,4271 ha	
Surface retenue pour la gestion	729,43 ha	
Surface boisée en début d'aménagement	728,84 ha	
Surface en sylviculture de production	728,84 ha	
Surface hors sylviculture de production	0,59 ha	

La forêt dans son territoire

Surfaces des fonctions principale par niveau d'enjeu	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				
Fonctions principales	Sans objet	faible ordinaire local	moyen reconnu	enjeu fort	Total réparti
Production ligneuse	sans objet	faible	moyen	fort	
Ecologie		ordinaire	reconnu	fort	
Paysage, accueil, eau potable		local	reconnu	fort	
Protection contre les risques naturels	sans objet	faible	moyen	fort	
Cadre réglementaire	surface concernée				
Forêt de protection (foncière)					
Coeur de parc national					
Réserves naturelles nationales ou régionales					
Réserve biologique intégrale (RBI)					
Réserve biologique dirigée (RBD)					
Arrêté de protection de biotope					
Site classé					
Monuments historiques inscrits					
Monuments historiques classés					
Périmètres rapprochés et immédiats de captages					

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée
Aire d'adhésion de parc national	
Parc naturel régional	
Charte Forestière de Territoire	
Natura 2000 habitats (ZSC)	
Natura 2000 oiseaux (ZPS)	
ZNIEFF de type I	
ZNIEFF de type II	
Unités de conservation in situ des ressources génétiques	
Plan de prévention des risques naturels prévisibles	
Plan de prévention des risques incendie	
Zone de rétention eau	
Réserve nationale de chasse	
Pastoralisme	

Eléments qui imposent des adaptations de gestion	
Menaces fortes	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	
Déséquilibre grande faune / flore	
Incendies	
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	
Pratique de l'affouage	
Dispositifs de recherche	
Importance sociale ou économique de la chasse	

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt (aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts tempête...)	surface concernée



Décisions d'aménagement

Essences présentes dans la forêt	Pourcentage de la surface boisée
Autre Résineux	3
Cèdre divers	3
Chêne vert	87
Chêne pubescent	7
Pin maritime	0
TOTAL	100 %

Traitements sylvicoles	surface concernée	surface aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière		
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière		
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)	432,17	
Taillis-sous-futaie (TSF)		
Attente sans traitement défini		
hors sylviculture	297,26	
TOTAL	729,43	

surface égale à surface retenue pour la gestion

Essences principales objectif et critères d'exploitabilité					
Essences principales objectif	précisions	surface en sylviculture	% de la surface en culture	age exploitabilité	diamètre exploitabilité
Pas d'essences objectifs saisis	-	-	-	-	-
TOTAL		0,00	surf. égale à (surface en sylviculture de production) - (surf. en attente sans traitement défini)		

CHOIX DE RENOUVELLEMENT

F. régulière : surface du groupe de régénération (GR)	
F. parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (c'est à dire sans coupe)	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe T ou TSF	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe FIRR ou FJ	

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV) : partie boisée	
	RBD : surf. boisée avec maintien de Très Gros Bois	
	Total vieillissement	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS) : partie boisée	
	RBI : surf. boisée (prise en compte dans la limite de 500 ha)	
	Autres surf. boisée hors sylviculture sur le long terme	
	Total sénescence	

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

Récoltes et bilan financier

Production biologique estimée		
Production en m3/ha/an sur surface en sylviculture		m3/ha/an
Récoltes prévisibles sur la durée d'aménagement		
en m3/ha/an sur surface en sylviculture de production :	0,7	m3/ha/an

Forêt communale de **RUSTREL**

729,43 ha.



REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2005 - 2019

OFFICE NATIONAL DES FORETS
Direction Territoriale
MEDITERRANEE
Service Interdépartemental
BOUCHES DU RHONE-VAUCLUSE

Département de VAUCLUSE
Arrondissement d'APT
Canton d'APT
Commune de RUSTREL
Région IFN N° : 842
Plateaux et Monts de Vaucluse
ORLAM : Monts de Vaucluse Luberon

FORET COMMUNALE DE RUSTREL

(729 ha 43 a)

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2005 - 2019

**Première Série : 432,17 ha de Production tout en assurant la
Protection générale des milieux et des paysages
Aménagée en : Taillis Simple sur 392,74 ha, Futaie Régulière résineuse
sur 36,32 ha, mélange de Futaie résineuse avec Taillis sur 2,52 ha et
0,59 ha de Milieu Ouvert.**

**Deuxième Série : 297,26 ha de Protection générale des milieux et des
paysages.**

Altitudes

- Minimum 350 m
- Moyenne 700 m
- Maximum 1060 m

	Répartition des essences en pourcentage de la surface boisée	
	Début d'aménagement	Fin d'aménagement
Cèdre de l'Atlas	2,9	2,9
Pin Maritime	2,3	2,3
Pin Noir	0,5	0,5
Chêne Vert	87	86
Chêne Pubescent	6	7
Hêtre	0,3	0,3
Feuillus divers	1	1
TOTAL	100	100

Surface boisée : 728,84 ha
Milieu ouvert : 0,59 ha

Inventaire Forestier National

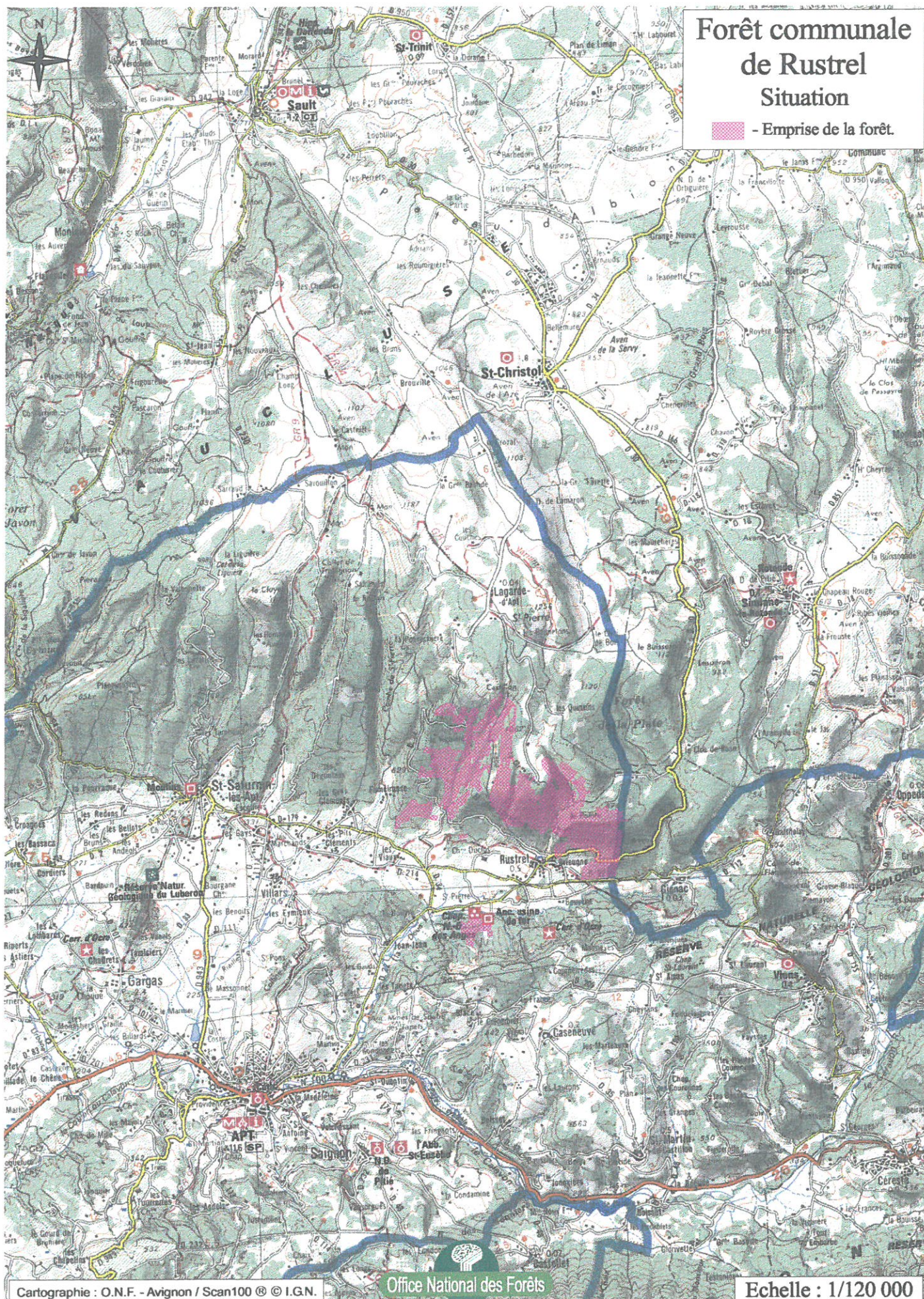
Régions forestières de Vaucluse

- 1. Mont Ventoux.
- 2. Plateaux et Monts de Vaucluse.
- 3. Bassin d'Apt.
- 4. Tricastin.
- 5. Comtat Venaissin.
- 6. Côteaux de Basse Durance.
- 7. Montagne du Luberon.
- Forêt communale de Rustrel.

Cartographie : O.N.F. - Avignon

Echelle : 1/520 000





Forêt communale de Rustrel Situation

Emprise de la forêt.

SOMMAIRE

0 - RENSEIGNEMENT GENERAUX	6
0 - 1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET	6
0 - 2 - SURFACE DE LA FORET	6
0 - 3 - PROCES VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE	7
0 - 4 - PARCELLAIRE	7
0 - 5 - RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS	7
1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL	8
1 - 1 - FACTEURS ECOLOGIQUES	8
1 - 1 - 1 Topographie et hydrographie	8
1 - 1 - 2 Climat	8
1 - 1 - 3 Géologie	9
1 - 1 - 4 Pédologie	9
1 - 1 - 5 Synthèse des facteurs écologiques : Les stations	9
1 - 2 - HABITATS NATURELS	10
1 - 2 - 1 Habitats "d'intérêt communautaire" (Directive "Habitats")	10
1 - 3 - ZNIEFF - (Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique) et ZICO (zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux)	11
1 - 4 - FLORE	11
1 - 4 - 1 Etages et séries de végétation	11
1 - 4 - 2 Relevé des espèces végétales remarquables	11
1 - 4 - 3 Répartition des essences forestières	12
1 - 4 - 4 Peuplements et arbres remarquables	12
1 - 4 - 5 Précisions sur l'état sanitaire des peuplements	12
1 - 5 - DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS	13
1 - 5 - 1 Types de peuplements forestiers rencontrés sur la forêt	13
1 - 5 - 2 Type de peuplement non forestier rencontré sur la forêt	21
1 - 5 - 3 Synthèse globale	21
1 - 5 - 4 Etat de répartition par unité de gestion	21
1 - 6 - FAUNE SAUVAGE	22
1 - 6 - 1 Relevé des espèces animales remarquables	22
1 - 6 - 2 Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés)	22
1 - 6 - 3 Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt	22
1 - 6 - 4 Précisions sur l'état sanitaire	23
1 - 7 - RISQUES D'ORIGINE NATURELLE ET D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU	23
1 - 8 - RISQUES D'INCENDIE	23
2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUE ET SOCIAUX	24
2 - 1 - PRODUCTION LIGNEUSE	24
2 - 1 - 1 Etat de la demande actuelle	24
2 - 1 - 2 Evolution prévisible de la demande	24
2 - 1 - 3 Contraintes pesant sur la mobilisation des bois	24
2 - 2 - AUTRES PRODUCTIONS	24
2 - 2 - 1 Produits accessoires	24
2 - 3 - ACTIVITES CYNEGETIQUES	24
2 - 4 - ACTIVITES PISCICOLES	25
2 - 5 - ACTIVITES PASTORALES	25
2 - 6 - ACCUEIL DU PUBLIC	25

2 - 6 - 1 Fréquentation	25
2 - 6 - 2 Evolution des besoins et aspirations du public	25
2 - 6 - 3 Contraintes	26
2 - 7 - PAYSAGES	26
2 - 8 - RICHESSES CULTURELLES ET HISTORIQUES	26
2 - 9 - STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER	27
 3 - GESTION PASSEE	 30
3 - 1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES ANTERIEURS	30
3 - 1 - 1 Traitements antérieurs	30
3 - 1 - 2 Dernier aménagement forestier	30
3 - 1 - 2 - 1 Contenu	30
3 - 1 - 2 - 2 Application	31
3 - 2 - ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENT	32
3 - 3 - BILAN DU DERNIER AMENAGEMENT	34
 4 - SYNTHESE: OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX	 35
4 - 1 - EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES	35
4 - 2 - DEFINITION DES OBJECTIFS DETERMINANTS - DIVISION DE LA FORET EN SERIES	37
4 - 2 - DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA PREMIERE SERIE	37
4 - 3 - 1 Mode de traitement - Méthode d'aménagement	37
4 - 3 - 2 Essences objectif et critères d'exploitabilité	38
4 - 3 - 3 Détermination de l'effort de régénération	39
4 - 3 - 4 Répartition par grand type de peuplement objectif : Classement des unités de gestion	40
4 - 4 - DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA DEUXIEME SERIE	40
 5 - PROGRAMME D'ACTIONS	 41
5 - 1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER	41
5 - 2 - PROGRAMME D'ACTIONS RELATIF A LA PREMIERE SERIE	42
5 - 2 - 1 Planification des coupes	42
5 - 2 - 2 Planifications des travaux sylvicoles	43
5 - 3 - DISPOSITIONS D'ORDRE GENERAL	44
5 - 3 - 1 Programme d'actions en faveur du maintien ou du développement de la biodiversité	44
5 - 3 - 2 Programme d'actions en faveur d'une exploitation cynégétique	44
5 - 3 - 3 Actions en faveur d'une exploitation pastorale ou sylvo-pastorale	44
5 - 3 - 4 Actions en faveur de l'accueil du public	45
5 - 3 - 5 Actions en des paysages	45
5 - 3 - 6 Actions pour la protection des sites d'intérêt culturel	45
5 - 3 - 7 Actions relatives à la protection du milieu contre les risques d'origine naturelle et d'ordre physique	45
5 - 3 - 8 Actions relatives concernant l'équipement général de la forêt	45
5 - 3 - 9 Actions relatives à la protection des forêts contre les incendies	45
 6 - BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER	 47
6 - 1 - RECOLTES	47
6 - 2 - RECETTES ESCOMPTEES	47
6 - 3 - DEPENSES PREVUES	47
6 - 4 - BILAN PASSE ET FUTUR	47

LISTE DES ANNEXES

- 1 - Carte d'aménagement et tableau des surfaces des parcelles.**
- 2 - Carte des stations forestières.**
- 3 - Carte des peuplements, définition et état de répartition par parcelle.**
- 4 - Carte des équipements.**
- 5 - Carte des sensibilités paysagères.**
- 6 - Carte des coupes.**
- 7 - Carte géologique.**
- 8 - Parcelles cadastrales relevant du Régime forestier.**
- 9 - Fiche des récoltes.**
- 10 - Fiche des revenus.**
- 11 - Fiche des dépenses**
- 12 - Bilan financier.**
- 13 - Extrait des fiches descriptives ZNIEFF.**

AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

DE RUSTREL (Vaucluse)

Qu'est-ce qu'un aménagement ?

Un aménagement forestier est un guide de gestion, établi pour une forêt donnée, pour une durée de 15 ans. Il repose sur une analyse de l'état actuel de la forêt et de son environnement socio-économique, fixe des objectifs (Quels rôles attend-on de la forêt ?), propose des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre et évalue le bilan prévisionnel des coûts et recettes de cette gestion.

Définir ce que l'on veut faire, en fonction de ce que l'on peut faire, et en déduire ce que l'on doit faire.

Gérer une forêt, c'est :

→ d'abord la bien connaître :

La *première partie* présente une analyse approfondie du milieu naturel, milieux ouverts (pelouses, éboulis, marais) et peuplements arborés : quelles espèces d'arbres les constituent, sous quelle forme et quelle structure (taillis ? futaie ?) ? quel est l'état sanitaire des peuplements ? Ceux-ci sont-ils en train de vieillir ou bien se renouvellent-ils par des plus jeunes ? etc.

La *deuxième partie* étudie l'intégration de l'espace forestier géré dans les milieux économique et humain, tant au niveau des activités de la forêt (promenade, chasse, exploitation, cueillette, débroussaillage, travaux sylvicoles, etc...) que des activités de transformation des produits de la forêt (industries du bois par exemple).

La *troisième partie* analyse les travaux effectués dans le passé et l'état actuel des équipements (voies de desserte, matérialisation des limites, parcellaire, pistes et citernes DFCI, etc.)

→ ensuite se fixer des objectifs à long terme (quatrième partie) :

en fonction des souhaits du propriétaire (commune, Etat, département, privé...), des rôles de la forêt qu'il souhaite privilégier (protection du milieu contre l'érosion, production de bois, accueil du public, chasse, pastoralisme...) et qui sont compatibles avec les potentialités de la forêt et son état actuel.

→ se donner alors les moyens de ces objectifs en prévoyant, à moyen terme (15 ans), les travaux pour y parvenir : entretien des plantations, des voies de desserte, coupes sanitaires, coupes d'éclaircies, aménagements touristiques, aménagements cynégétiques, maintien de milieux ouverts, travaux DFCI, valorisations pastorales, etc. C'est l'objet de la *cinquième partie*.

→ évaluer enfin le bilan financier des opérations de gestion qui sont ainsi programmées. C'est le contenu de la *sixième partie*.

La forêt est un milieu qui se constitue sur le long, voire très long terme. Les opérations qui y sont menées doivent s'intégrer dans un raisonnement logique, suivi et continu dans le temps. C'est là l'intérêt de l'aménagement qui, sans être un cadre rigide et strict de programmation, est un document qui guide la gestion.

0 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0 - 1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET -

Nom et propriétaire de la forêt.

La forêt communale de Rustrel appartient à la commune du même nom.

Origine de la forêt. Eléments d'histoire.

La forêt communale relève du régime forestier depuis 1842.

Situation de la forêt

Département	: Vaucluse
Arrondissement	: Apt
Canton	: Apt
Commune de situation	: Rustrel
Région IFN	: 842 – Plateaux et Monts de Vaucluse

Orientation locale d'aménagement s'appliquant à la forêt.

Cet aménagement est rédigé conformément aux Orientations locales d'aménagement des Monts de Vaucluse et Luberon.

Organisation administrative de la gestion.

Direction territoriale	: Méditerranée
Agence	: Vaucluse – Bouches du Rhône
Unité territoriale	: Luberon
Triage	: Apt

0 - 2 - SURFACE DE LA FORET -

Rappel de la surface à la date du dernier aménagement : 701 ha.

Par arrêté préfectoral n° 97/132 du 26/11/1997 la surface de la forêt communale de Rustrel, relevant du Régime Forestier est portée à 718,7448 ha, suite à la soumission au régime forestier des parcelles cadastrales n° 261-262-265-284-299 à 301-346-351-352 et 358 à 361 section E, dans le canton de Notre Dame des Anges.

La surface de la parcelle cadastrale A55 apparaît à l'ancienne matrice cadastrale pour une surface de 10,6823 ha contre 21,3646 ha sur la matrice actuelle, surface qui, recalculée au SIG, semble plus conforme à la réalité.

Nous retiendront la surface cadastrale comme surface de la forêt pour l'aménagement : elle est égale à 729,43 ha.

La surface cadastrale est détaillée en annexe 8.

0 - 3 - PROCES VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE -

La forêt a fait l'objet de 3 procès verbaux de bornage.

- Procès verbal de délimitation et bornage du 4 août 1841, clos le 15 décembre 1841, enregistré à Apt le 19 janvier 1842.
- Procès verbal de bornage général clos le 25 mai 1841.
- Procès verbal de délimitation et bornage partiel avec la propriété Ripert du 31 juillet 1868 clos le 29 novembre 1868.

Ces documents sont archivés au service des Archives Départementales à Avignon.

0 - 4 - PARCELLAIRE -

Le parcellaire actuel sera reconduit, en y ajoutant la parcelle 23 qui est une division de l'ancienne parcelle 22, lors de cette révision d'aménagement. La surface des parcelles sera calculée pour une contenance totale de la forêt de 729,43 ha.

On notera que les surfaces de certaines parcelles sont différentes par rapport au dernier aménagement. Le calcul des surfaces est aujourd'hui réalisé à l'aide du SIG (Système d'Information Géographique) qui s'avère être plus précis que les mesures de surfaces réalisées dans le passé. On retiendra lors de cette révision d'aménagement les surfaces calculées à partir du SIG.

La surface des parcelles forestières est détaillée en annexe 1.

0 - 5 - RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS -

La forêt communale de Rustrel est entièrement située dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Luberon (P.N.R.L.). La commune adhère à la charte du Parc.

Les parcelles 22 et 23 se situent dans le Site Classé « Des Ocre du Pays d'Apt » par arrêté ministériel du 18 septembre 2002.

1 - ANALYSE DU MILIEU NATUREL -

1 - 1 - FACTEURS ECOLOGIQUES -

1 - 1 - 1 - Topographie et hydrographie.

Altitude

- Maximum : 1060 m - Minimum : 350 m - Moyenne : 700 m

Pente : D'une manière générale, le relief présente des pentes de 10% à 60%. On note la présence de nombreuses falaises rocheuses.

Exposition : la forêt présente toutes les orientations.

Les expositions Sud, Sud-Est et Est sont les plus fréquentes.

Une étude du Ministère de l'Environnement, Délégation aux Risques Majeurs, réalisée en février 1994, par le cabinet IPS'EAU de Saint-Cannat dans les Bouches-du-Rhône, intitulé « Programme de prévention contre les inondations liées au ruissellement pluvial urbain et aux crues torrentielles », classe la commune de Rustrel comme en risque fort, en raison :

Du risque de ruissellement à l'exutoire du bassin de la Grand Combe, situé en forêt communale, qui débouche en amont du centre du village sur une zone partiellement urbanisée. Le risque est celui d'une inondation à montée rapide avec crue de bassin péri-urbain.

1 - 1 - 2 – Climat.

Le climat est de type méditerranéen, type 6 à pluviosité faible selon la typologie définie dans le Guide Technique du Forestier Méditerranéen Français.

Station climatologique de référence	: Apt (Altitude 234 m) à 9 km à vol d'oiseau
Température moyenne annuelle	: 13°C
Hauteur moyenne annuelle des précipitations	: 733 mm
Moyenne annuelle du nombre de jours de gelée	: 70

Le climat général est caractérisé par :

- une faible amplitude thermique
- un été sec (selon le diagramme de Gaussen) et des précipitations faibles (< 800 mm/an) et très irrégulières selon les années.
- un hiver frais.
- deux pics de précipitations en mi-saison (le pic d'automne étant beaucoup marqué).

L'insolation est très forte (la durée annuelle moyenne d'insolation s'établit pour la région entre 2 500 et 2 800 heures/an.).

Les vents dominants sont : Le Mistral et dans une moindre mesure le vent Est - Sud-Est.

1 - 1 - 3 – Géologie.

La forêt repose sur des terrains secondaires, datant essentiellement du Crétacé.

Le canton de Notre dame des Anges est situé de part et d'autre d'une faille, sur des terrains sédimentaires d'âge Eocène et Cénomaniens voire Albien.

Le restant de la forêt est un vaste ensemble de calcaires crétacés d'âge Bédoulien, représenté ici sous son faciès urgonien (calcaires durs).

Source : carte Géologique au 1/50 000ème Feuille de Reillanne N° XXXII-42 – BRGM.

: carte Géologique au 1/50 000ème Feuille de Sault N° XXXII-41 – BRGM.

La carte géologique est présentée en annexe 7.

1 - 1 - 4 – Pédologie.

La nomenclature utilisée ici repose sur le Référentiel Pédologique - INRA – 1992

Les principaux sols rencontrés sur la forêt sont les suivants :

- Des sols très superficiels de type **LITHOSOLS**. Le sol se développe à la faveur des fissurations calcaires. C'est un type de sol difficilement prospectable par les racines et à ressource en eau limitée.
- Des sols un peu plus épais mais toujours peu évolués (profondeur de 10 à 30 cm) les racines prospectent mieux ces sols et la réserve en eau est encore faible ce sont :
 - Des **CALCOSOLS** argilolimoneux très caillouteux à lamono-sableux peu caillouteux.
 - Des **CALCISOLS** argileux fersiallitiques (terra rossa : argile de décarbonatation).
- Des sols de type **COLLUVIOSOLS** calcaires caillouteux assez profonds. Sol prospectable par les racines avec une meilleure réserve en eau.
- Des sols de type **LUVISOLS** sableux, ferrugineux, acides très filtrant et profonds.

1 - 1 - 5 - Synthèse des facteurs écologiques :

- les stations

Il n'existe pas de catalogue de stations.

Les données seront établies à l'aide de la carte géologique et de la carte des peuplements en fonction des éléments suivants : Topographie - Profondeur du sol - Substrat - Exposition - Groupes floristiques.

Types de stations	Surface ha	%	Essences forestières les mieux adaptées
Calcaires Marneux : CM	210,56	28,9	Chêne Vert. Chêne Pubescent. Divers feuillus
Calcaires Compacts : CC	493,15	67,6	Chêne Vert.
Sables Ocreux ou Blancs : S	19,92	2,7	Pin Maritime. Divers feuillus.
Argiles Sableuses : AS	5,80	0,8	Pin Maritime. Divers feuillus.
TOTAL	729,43	100	

- Potentialités des stations.

CM – Facteurs favorables : Fissuration de la roche mère, poches et placages de terre fine, profondeur des colluvions peu encroûtés par le calcaire. Facteurs limitants : Roche mère souvent en affleurement, piérrosité, encroûtement calcaire et exposition chaude.

CC – Facteurs favorables : Fissuration de la roche mère, présence de terre entre les blocs et exposition ubac. Facteurs limitants : Roche mère souvent en affleurement et exposition chaude.

S – Facteurs favorables : Substrat facilement altérable, sols plus ou moins profonds. Facteurs limitants : Sol très filtrant.

AS – Facteurs favorables : Substrat facilement altérable, sols plus ou moins profonds. Facteurs limitants : Sol filtrant.

Sur la carte des stations, nous distinguons dans les groupes de stations « Calcaires Marneux » et « Calcaires Compacts », des critères de fertilité pour les taillis (de chêne vert, de chêne pubescent et mélangés).

Les relevés de terrain ne permettent pas différencier la fertilité des peuplements en fonction de : l'exposition, l'altitude et la topographie.

Les critères de fertilité de stations retenus, dans les taillis, le seront en relation avec les mesures des hauteurs moyennes, des diamètres moyens et des surfaces terrières en liaison avec l'âge estimé des peuplements.

Le classement des stations par groupe de substrat sera le suivant :

Station de chêne vert de fertilité faible.

Station de chêne vert de fertilité bonne.

Station de chêne pubescent de fertilité bonne.

Station de chêne pubescent et de hêtre de fertilité bonne.

Station de feuillus divers de fertilité bonne.

La carte des stations est présentée en annexe 2.

1 - 2 - HABITATS NATURELS –

La directive européenne n° 92/43 CEE "Habitats-Faune-Flore" a pour but principal de favoriser la biodiversité, par le maintien voire la restauration de certains des habitats (prioritaires, d'intérêt communautaire) présents sur chaque site retenu.

1 - 2 - 1 - Habitats "d'intérêt communautaire".

On rencontre dans la forêt communale de Rustrel, les habitats suivants : visés par la directive européenne n°92/43

- Landes sèches à Callune:

COR31-226. *Calluno-Cistetum* – *Calluno-Ulicetia minoris*.

Fourrés Sclérophylles :

COR 32-131. Matorals arborescents méditerranéens, formations à *Juniperus Oxycedrus*.

COR 32-131. Matorals arborescents méditerranéens, formations à *Juniperus phoenicea*.

- Forêts :

COR 43-321. Forêts méso et supra méditerranéennes de chêne vert.

Aucun de ces habitats n'est classé prioritaire dans la directive.

1 - 3 - ZNIEFF - (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) et ZICO - (Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux) -

La forêt communale de Rustrel est concernée par les ZNIEFF :

N° 8459Z02 - Sud-Est des Monts de Vaucluse.

N° 8432Z00 - Les Ocres de Rustrel.

La forêt communale de Rustrel n'est pas concernée par les ZICO.

Les fiches descriptives des ZNIEFF sont présentées en annexe 13.

1 - 4 - FLORE -

1 - 4 - 1 - Etages et séries de végétation.

Les groupements végétaux sont étagés en fonction de l'altitude avec des variations locales selon l'exposition et le substrat.

La majorité de la forêt est installée dans l'étage mésoméditerranéen ou la végétation est composée de chêne vert.

Les zones situées entre une altitude de 700 m à 1000 m et de toutes expositions, correspondent à l'étage supraméditerranéen.

L'étage montagnard se situe au-dessus de 950 m d'expositions Est ou Ouest.

1 - 4 - 2 - Relevé des espèces végétales remarquables.

Les espèces végétales remarquables, rares voire très rares, présentes en forêt communale de Rustrel, dans le canton de Notre dame des Anges parcelle n° 22, sont :

- Dans les Pelouses siliceuses :

Le long de la piste PFCI MV410 en montant à Notre Dame des Anges :

Gagea saxatilis (espèce protégée au niveau National) - *Montia fontana*- *Briza minor*- *Apera interrupta*.

Devant la chapelle de Notre Dame des Anges :

Veronica verna- *Linaria pelliceriana*- *Linaria arvensis*- *Sedum rubrun*- *Sedum rubens*- *Juncus capitatus*- *Cruciata pedemontana*- *Trifolium glomeratum*- *Trifolium dubium*- *Silene Gallica*.

- En Chênaie pubescente fraîche et humide :

Carex pallescens- Carex panicea- Ventenata dubia (espèce protégée au niveau Régional) -
Danthonia decumbens.

Ces espèces ont été indiquées, il y a une dizaine d'années, leur présence n'est plus certaine et
reste à confirmer.

Le long du sentier en crête de la parcelle :

Gagea saxatilis (espèce protégée au niveau National) - Senecio lividus- Teesdalia
coronopifolia.

Données de Monsieur Georges GUENDE Botaniste au PNRL et de Monsieur Jean-Pierre
ROUX Botaniste au Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles

1 - 4 - 3 - Répartition des essences forestières.

Essences	Surface boisée (ha)	% de la surface boisée
Cèdre de l'Atlas	20,51	2,9
Pin Maritime	17,13	2,3
Pin Noir	3,55	0,5
Chêne Vert	634,78	87
Chêne Pubescent	44,72	6
Hêtre	2,18	0,3
Feuillus Divers	5,97	1
Total	728,84	100

1 - 4 - 4 - Peuplements et arbres remarquables.

Aucun peuplement ou arbre remarquable ne sont à mentionner en forêt communale de
Rustrel.

1 - 4 - 5 - Précisions sur l'état sanitaire des peuplements.

- On observe des débuts de dépérissement dans le taillis âgé de chêne vert.

La chute de neige de 2001 a occasionné des dégâts assez important par endroit, en dessous de
650 m d'altitude.

Suite à la sécheresse de 2003, on note un brunissement de nombreuses cépées sur sols très
superficiels, la faible pluviosité enregistrée cette année risque d'être fatale à ces cépées.

- On note par ailleurs une mortalité dans les vieux pins maritime, accentuée par la sécheresse
de l'année dernière et amplifiée par l'absence de précipitations au printemps de cette année, de
surcroît sur des sols de faible capacité en rétention d'eau.

1 - 5 - DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS -

1 - 5 - 1 - Types de peuplements forestiers rencontrés sur la forêt.

Il a été défini 15 types de peuplements forestiers décrits ci-dessous, avec les conventions suivantes.

Peuplement pur si l'essence principale a un couvert supérieur à 70%.

Peuplement mélangé pour les essences dont le couvert représente entre 30 et 70% du couvert total.

Couvert épars : 1 à 3/10ièmes de recouvrement = é

Couvert discontinu : 4 à 7/ièmes de recouvrement = d

Couvert continu : plus de 8/10ièmes de recouvrement = c

Classe d'âge pour les résineux :

0 à 30 ans : fourré-gaulis = fg

30 à 60 ans : jeune futaie = jf

60 à 90 ans : futaie adulte = fa

Plus de 90 ans : vieille futaie = vf

PN = Pin Noir - PM = Pin Maritime – CED = Cèdre.

CHV = Chêne Vert - CHY = Chêne Pubescent - HET = Hêtre – FD = Feuillus Divers.

Les types de peuplements sont décrits ci-après.

Le volume est calculé avec les formules suivantes :

$V = 0,6 \times \text{hauteur moyenne} \times \text{surface terrière}$ pour les résineux.

$V = 9,55 + 0,361 \times \text{hauteur dominante} \times \text{surface terrière}$ pour le taillis.

La carte et la définition des types de peuplements ainsi que la répartition par parcelle figurent en annexe 3.

Type TCHVé	Taillis de Chêne Vert épars	21,17 ha	2,9%
------------	-----------------------------	----------	------

Etage	Supérieur	Sous-étage
Couvert	3/10	
Répartition par essence	CHV10/10	
Diamètre maximum	15 cm	
Diamètre le plus représenté	5 cm	
Hauteur moyenne	2 m	
Hauteur dominante	4 m	
Surface terrière	4 m ²	
Volume/ha	15 m ³	
Etat sanitaire	Médiocre	
Age moyen	Plus de 60	

Type TCHVd	Taillis de Chêne Vert discontinu	533,68 ha	73,18 %
------------	----------------------------------	-----------	---------

Etage	Supérieur	Amplitude des relevés
Couvert	7/10	4 à 7 /10
Répartition par essence	CHV10/10	CH10/10
Diamètre maximum	15 cm	15 à 25
Diamètre le plus représenté	7 cm	5 à 10
Hauteur moyenne	3 m	3 à 4
Hauteur dominante	5 m	5 à 7
Surface terrière	18 m ²	10 à 37
Volume/ha	35 m ³	
Etat sanitaire	Moyen à bon	
Age moyen	1 à plus de 60	

Ces Chiffres sont une moyenne des relevés, car le taillis n'est pas homogène. Il sera nécessaire d'être vigilant lors de la mise en vente pour l'estimation du volume.

Type TCVHc	Taillis de Chêne Vert continu	62,75 ha	8,59 %
------------	-------------------------------	----------	--------

Etage	Supérieur	Amplitude des relevés
Couvert	8/10	8/10
Répartition par essence	CHV10/10	CHV9/10-CHY1/10
Diamètre maximum	20 cm	15 à 25
Diamètre le plus représenté	8 cm	7 à 10
Hauteur moyenne	5 m	3 à 5
Hauteur dominante	7 m	4 à 8
Surface terrière	20 m ²	13 à 37
Volume/ha	60 m ³	
Etat sanitaire	bon	
Age moyen	20 à plus de 60	

Type TCHYc	Taillis de Chêne Pubescent continu	5,88 ha	0,80 %
------------	------------------------------------	---------	--------

Etage	Supérieur	Feuillus divers
Couvert	8/10	
Répartition par essence	CHY8/10-DF210	Erable de Montpellier Alisier Blanc
Diamètre maximum	60 cm	Hêtre
Diamètre le plus représenté	15 cm	Tilleul
Hauteur moyenne	9 m	Cormier
Hauteur dominante	12 m	
Surface terrière	30 m ²	
Volume/ha	130 m ³	
Etat sanitaire	bon	
Age moyen	10 à plus de 60	

Les relevés réalisés dans la parcelle 14 exploitée il y a une dizaine d'année sur 6 ha ne sont pas pris en compte pour la moyenne des chiffres ci-dessus.

Type TCHYd	Taillis de Chêne Pubescent discontinu	18,34 ha	2,51 %
------------	---------------------------------------	----------	--------

Etage	Supérieur	Feuillus Divers
Couvert	7/10	
Répartition par essence	CHY8/10-FD2/10	Alisier Hêtre Erable
Diamètre maximum	25 cm	
Diamètre le plus représenté	15 cm	
Hauteur moyenne	6 m	
Hauteur dominante	9 m	
Surface terrière	25 m2	
Volume/ha	90 m3	
Etat sanitaire	Moyen	
Age moyen	plus de 60 ans	

Type TCHVCHYc	Taillis de Chêne Vert et de Chêne Pubescent continu	10,02 ha	1,37 %
---------------	---	----------	--------

Etage	Supérieur	Feuillus Divers
Couvert	8/10	
Répartition par essence	CHY5/10- CHV3/10-FD2/10	Alisier Hêtre Erable de Montpellier
Diamètre maximum	25 cm	
Diamètre le plus représenté	15 cm	
Hauteur moyenne	5 m	
Hauteur dominante	8 m	
Surface terrière	28 m2	
Volume/ha	90 m3	
Etat sanitaire	bon	
Age moyen	Plus de 60 ans	

Les relevés réalisés dans la parcelle 14 exploitée il y a une dizaine d'année sur 6 ha ne sont pas pris en compte.

Type TCHVCHYd	Taillis de Chêne Vert et de Chêne Pubescent Discontinu	24,16 ha	3,31 %
---------------	---	----------	--------

Etage	Supérieur	Supérieur
Couvert	7/10	7/10
Répartition par essence	CHV4/10- CHY4/10-FD2/10	CHV4/10-CHY4/10- PM2/10*
Diamètre maximum	25 cm	15 cm
Diamètre le plus représenté	10 cm	8 cm
Hauteur moyenne	5 m	4 m
Hauteur dominante	8 m	6 m
Surface terrière	20 m ²	13 m ²
Volume/ha	65 m ³	35 m ³
Etat sanitaire	bon	Moyen
Age moyen	plus de 60 ans	Plus de 60 ans

* Nombreux pins dépérissants.

Type TCHYHETd	Taillis de Chêne Pubescent et de Hêtre discontinu	4,18 ha	0,57 %
---------------	--	---------	--------

Etage	Supérieur	Feuillus Divers
Couvert	6/10	Alisier
Répartition par essence	CHY6/10- HET3/10-FD1/10	Erable
Diamètre maximum	25 cm	
Diamètre le plus représenté	10 cm	
Hauteur moyenne	5 m	
Hauteur dominante	7 m	
Surface terrière	18 m ²	
Volume/ha	55 m ³	
Etat sanitaire	bon	
Age moyen	Plus de 60 ans	

Type TFDd	Taillis de Divers Feuillus discontinu	5,47 ha	0,75 %
-----------	---------------------------------------	---------	--------

Etage	Supérieur	Feuillus Divers
Couvert	6/10	Chêne Vert
Répartition par essence	CHY5/10-FD3/10-CHV2/10	Erable de Montpellier Alisier Blanc
Diamètre maximum	30 cm	25
Diamètre le plus représenté	12 cm	10
Hauteur moyenne	5 m	5 m
Hauteur dominante	8 m	7 m
Surface terrière	12 m ²	7 m ²
Volume/ha	40 m ³	25 m ³
Etat sanitaire	bon	bon
Age moyen	Plus de 60 ans	Plus de 60 ans

Type TERNCED	Taillis enrésiné de Cèdre	20,51 ha	2,80 %
--------------	---------------------------	----------	--------

Plantations réalisées à la densité de 1100 plants à l'hectare.

Etage	Cèdre - P n° 11a	Cèdre - P n° 11b	Taillis
Couvert	4/10	4/10	
Répartition par essence	CED10/10	CED10/10	
Densité	1000	1000	
Taux de reprise	90%	90%	
Diamètre maximum	15 cm	10 cm	25 cm
Diamètre le plus représenté	6 cm	5 cm	15 cm
Hauteur moyenne	3 m	1,50 m	7 m
Hauteur dominante	6 m	5 m	9 m
Surface terrière	3 m ²	2 m ²	16 m ²
Volume/ha	5 m ³	2 m ³	60 m ³
Etat sanitaire	bon	bon	bon
Age moyen	29 ans	22 ans	Plus de 60 ans

Type TERNPN	Taillis enrésiné de Pin Noir	3,55 ha	0,49 %
-------------	------------------------------	---------	--------

Plantation réalisée à la densité de 1100 plants à l'hectare.

Etage	Supérieur	Taillis
Couvert	4/10	7/10
Répartition par essence	PN10/10	CHV 7/10- CHY3/10
Densité à l'hectare	1000	
Taux de reprise	90%	
Diamètre maximum	15 cm	25 cm
Diamètre le plus représenté	7,5 cm	15 cm
Hauteur moyenne	3 m	6 m
Hauteur dominante	6 m	8 m
Surface terrière	10 m2	15 m2
Volume/ha	18 m3	50 m3
Etat sanitaire	bon	bon
Age moyen	20 ans	Plus de 60 ans

Type FRPMfac	Futaie Régulière de Pin Maritime futaie adulte continue	7,85 ha	1,07 %
--------------	---	---------	--------

Etage	Supérieur	Feuillus divers
Couvert	8/10	Chêne Pubescent
Répartition par essence	PM8/10-DF2/10	Robinier
Densité à l'hectare	900	Châtaignier
		Merisier
Diamètre maximum	50 cm	
Diamètre le plus représenté	30 cm	
Hauteur moyenne	15 m	
Hauteur dominante	18 m	
Surface terrière	30 m2	
Volume/ha	270 m3	
Etat sanitaire	bon	
Age moyen	75 ans	

Type FRPMjfc	Futaie Régulière de Pin Maritime jeune futaie continue	7,71 ha	1,06 %
--------------	--	---------	--------

Etage	Supérieur	Sous-étage
Couvert	9/10	
Répartition par essence	PM10/10	
Densité à l'hectare	2200	
Diamètre maximum	15 cm	
Diamètre le plus représenté	25 cm	
Hauteur moyenne	9 m	
Hauteur dominante	12 m	
Surface terrière	37 m2	
Volume/ha	200 m3	
Etat sanitaire	bon	
Age moyen	30 ans	

Type FRPMCHYfac	Futaie Régulière de Pin Maritime et de Chêne Pubescent futaie adulte continue	3,07 ha	1,06 %
-----------------	---	---------	--------

Etage	Pin Maritime	Chêne Pubescent
Couvert	8/10	
Répartition par essence	PM4/10- CHY4/10CHV2/10	
Densité à l'hectare	400	
Diamètre maximum	50 cm	30 cm
Diamètre le plus représenté	30 cm	15 cm
Hauteur moyenne	12 m	9 m
Hauteur dominante	16 m	12 m
Surface terrière	15 m2	16 m2
Volume/ha	110 m3	80 m3
Etat sanitaire	Médiocre	Médiocre
Age moyen	Plus de 60 ans	Plus de 60 ans

Type GALFDD	Forêt Galerie de Feuillus Divers discontinue	0,5 ha	0,07 %
-------------	--	--------	--------

Etage	Supérieur	Feuillus divers
Couvert	7/10	Chêne Pubescent
Répartition par essence	Sans objet	Frêne
		Alisier Blanc
Diamètre maximum	Sans objet	Merisier
Diamètre le plus représenté	Sans objet	Peuplier Blanc
		Aulne
Hauteur moyenne	Sans objet	Erable Sycomore
Hauteur dominante	Sans objet	1 Platane
Surface terrière	Sans objet	
Volume/ha	Sans objet	
Etat sanitaire	bon	
Age moyen	Tous âges	

1 - 5 - 2 - Type de peuplement non forestier rencontré sur la forêt.

Type M.O.	Milieu Ouvert	0,59 ha	0,08 %
-----------	---------------	---------	--------

1 - 5 - 3 - Synthèse globale.

	Futaie	Mélange Futaie /Taillis	Taillis	Milieu Ouvert	Surface totale
ha	39,62	3,07	686,15	0,59	729,43
%	5,43	0,42	94,07	0,08	100

1 - 5 - 4 - Etat de répartition par unité de gestion.

Voir annexe 3.

1 - 6 - FAUNE SAUVAGE -

1 - 6 - 1 - Relevé des espèces animales remarquables.

Dans la parcelle n° 9a au canton de Chante Grillet, la présence d'un papillon rare, *iolana iolass* a été vérifiée. La chenille de ce papillon vit sur le Baguenaudier (*colutea arborescens*) qu'il faudra préserver dans ce canton.

Dans ce même site *Omya cyclopea*, papillon plus rare, a été observé à plusieurs reprises.

Espèces protégées par la liste nationale, arrêté du 22 juillet 1993, dont la présence est signalée en forêt communale de Rustrel :

Zerinthia rumina (La proserpine).

Zygena radamanthus (Zygéné cendrée).

Proserpinus proserpina (Sphynx de l'épilobe).

On note la présence du lézard ocellé (*Lacerta lepida*) protégé par l'arrêté du 22 juillet 1993 et inscrit à l'annexe II de la convention de Berne

Un couple de Vautours Percnoptères (*Neophron percnopterus*, inscrit à la liste des oiseaux protégés en France à l'annexe I de la directive européenne Oiseaux et à l'annexe II de la Convention de Berne) niche en forêt communale dans les falaises de la Grand Combe.

Un couple de Hiboux Grands Duc (*Bubo*) inscrit à la liste des oiseaux protégés en France à l'annexe I de la directive européenne Oiseaux et à l'annexe II de la Convention de Berne niche en forêt communale dans les falaises de la Grand Combe.

Les Combes de Canaille et de Tourras abritent des coupes de Circaète Jean Le Blanc (*Circaetus gallicus*) qui est inscrit à la liste nationale des oiseaux protégés.

1 - 6 - 2 - Autres espèces présentes dans la forêt (vertébrés).

La forêt communale accueille une faune classique composée de lièvres, renards, blaireaux, bécasses, grives....

Le sanglier est abondant et la population de chevreuil est en plein développement.

1 - 6 - 3 - Situation par rapport aux capacités d'accueil de la forêt.

L'absence de point d'eau permanent constitue le principal facteur limitant.

La proximité d'habitations dans la partie sud de la forêt s'avère être aussi un facteur limitant.

La grande faune activement chassée ne porte pas préjudice aux peuplements, bien que les signes distinctifs de la présence de chevreuil soient de plus en plus fréquents.

1 - 6 - 4 - Précisions sur l'état sanitaire.

Aucun problème particulier n'a été recensé en forêt communale de Rustrel.

2 - ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX -

2 - 1 - PRODUCTION LIGNEUSE -

2 - 1 - 1 Etat de la demande actuelle

La valeur moyenne des bois sur pied peut être estimée comme suit (en Euros 2004)

Essences	Catégorie	€/m3
Pin Maritime	trituration	7 à 10
Chêne Pubescent	chauffage	6 à 10
Chêne Vert	chauffage	6 à 10

2 - 1 - 2 Evolution prévisible de la demande

Dans le département les résineux sont valorisés pour la plus grande partie en bois de trituration via l'usine de pâte à papier de Tarascon (Bouches-du-Rhône). La demande est tributaire des besoins de cette usine, des conditions d'exploitation, du type de coupe, du volume des lots.

L'offre en bois de chauffage est suffisante pour satisfaire le marché local.

La demande sur les coupes de taillis de chêne a toutefois faibli depuis trois années.

2 - 1 - 3 Contraintes pesant sur la mobilisation des bois

La mobilisation des bois est fonction des conditions d'exploitation, du volume des lots, de la dimension des bois, de la desserte et des contraintes paysagères.

2 - 2 - AUTRES PRODUCTIONS -

2 - 2 - 1 Produits accessoires

La concession de droit de fouilles de truffes était régulièrement attribuée.

La location s'élevait à 609,80 € par an pour la période 1999-2004.

Lors de l'adjudication du 13 mai 2004 pour les 5 années à venir, le lot unique du droit de fouilles de truffes qui s'étend sur la totalité de la forêt communale soit sur 729,43 ha n'a pas trouvé d'acquéreur. (Pas de preneur par apport à la mise à prix de 450 €).

2 - 3 - ACTIVITES CYNEGETIQUES.

Le droit de chasse est loué à la société de chasse communale « La Diane Rustrélienne » sur la totalité de la forêt communale, soit 729,43 ha. en vertu du bail du 31.12.2003 d'une durée de 6 ans à partir du 1 janvier 2004, pour la somme de 300 € par an.

Le plan de chasse au chevreuil pour la saison 2004-2005 attribue 13 bracelets pour la commune de Rustrel.

2 - 4 - ACTIVITES PISCICOLES.

Néant.

2 - 5 - ACTIVITES PASTORALES.

Il n'existe aucune activité pastorale en forêt communale de Rustrel.

2 - 6 - ACCUEIL DU PUBLIC.

2 - 6 - 1 Fréquentation.

Le Colorado est un massif très attractif donc très fréquenté par le public. La forêt communale de Rustrel est particulièrement fréquentée dans le canton de Notre Dame des Anges, au niveau des parcelles communales n° 22 et 23

On note l'installation dans ce canton en forêt communale dans les parcelles 22 et 23 d'une activité « Parc Aventure » régularisée par un bail visé le 31/05/2002 entre la mairie de Rustrel et EURL FORESTCITY pour une durée de douze ans du 1/06/2002 au 31/05/2014, avec un loyer mensuel de 320 €.

La présence de cette activité pourrait être remise en cause pour des problèmes de sécurité.

Une concession d'occupation de terrain, à titre de simple tolérance, toujours précaire et révocable, pour une durée d'un an à compter du 20 décembre 2003, est accordée à l'association « Voler Au Pays » de Rustrel, pour une redevance annuelle de 16 €. La concession comporte l'autorisation d'utiliser deux emplacements comme zone de décollage de parapente, pour une surface totale de 0,3 ha au lieu dit « Charbonnier » parcelle communale n° 20.

2 - 6 - 2 Evolution des besoins et aspirations du public.

Les élus locaux aspirent à un développement organisé et mieux maîtrisé de l'accueil du public. La fréquentation touristique se limite presque exclusivement au secteur du Colorado, ce qui entraîne une concentration de touristes non maîtrisée voire dangereuse dans le cas d'incendie de forêt.

La mairie souhaite valoriser d'autres sites afin de diversifier l'offre pour les touristes. La présence de trois oppidums pourrait servir de support à des circuits historiques.

L'oppidum de « l'Homme Blanc », avec des aménagements adaptés (amélioration du sentier, table d'orientation et panneaux d'information) et de plus doté d'un beau point de vue sur les Alpes, serait susceptible de désengorger le Colorado en attirant les visiteurs.

2 - 6 - 3 Contraintes.

La principale contrainte est la forte fréquentation touristique (surtout estivale) dans le canton de Notre Dame des Anges qui n'est actuellement pas sécurisé. La présence du « Parc Aventure » augmente les risques liés à la fréquentation.

La diversité des usagers de la forêt peut entraîner des conflits d'usage. Il serait alors nécessaire de spécialiser l'utilisation des sentiers.

Les équipements nécessaires devraient alors limiter le plus possible les impacts négatifs sur le milieu naturel.

2 - 7 - PAYSAGES –

En vision lointaine :

La forêt fait partie d'un vaste ensemble paysager dit Des Monts de Vaucluse.

Dans la partie Est de la forêt, les versants d'exposition sud, ont un impact paysager très fort.

Le versant Ouest de La Grande Montagne a un impact paysager très fort.

Le versant Ouest de La Montagnette et le versant sud du Grand Peymian ont un impact paysager moyen.

En vision rapprochée :

Dans le massif du Colorado, la forêt communale a un impact paysager moyen, la vision étant attirée par les falaises des ocreaux aux couleurs variées.

Malgré l'uniformité des peuplements de pin maritime, les cloisonnements sylvicoles sont visibles à un œil averti, mais leur impact paysager est limité et tend à s'estomper depuis leur ouverture.

Le long de la route départementale n° 34, par endroits, la sensibilité paysagère est moyenne.

Pour le reste de la forêt l'impact paysager est faible excepté, les versants Sud dans la partie Est de la forêt qui ont un impact paysager très fort.

La carte des sensibilités paysagères est présentée en annexe 5.

2 - 8 - RICHESSES CULTURELLES ET HISTORIQUES.

La forêt communale de Rustrel compte 3 oppidums :

- L'oppidum de Castillon, en partie dans la parcelle n° 2.
- L'oppidum de notre Dame des Anges dans la parcelle n° 22.
- L'oppidum du Pointu dans les parcelles n°14 et 19. Ce dernier dit « Oppidum de l'homme blanc ».

Un oppidum est un site fortifié de blocs de pierre, situé sur des points hauts avec en son sein un habitat groupé. Il date d'environ 600 ans avant J.C.

Ces oppidums sont envahis par la végétation.

On trouve en forêt communale de Rustrel de nombreux emplacements de charbonnières et souvent à proximité les ruines des cabanes de charbonniers. Ces vestiges sont le témoignage d'une intense activité car le charbon de bois alimentait les usines de fer de la région de Rustrel. L'industrie du fer a laissé en forêt communale de Rustrel, dans la parcelle n° 22, de nombreuses traces. On note la présence de monticules de scories et de sondages du sol pour déceler la présence du minerai.

Il se raconte que l'empereur romain Tibère faisait travailler des hommes sur le site minier de Rustrel. Le site de production atteint son apogée dans les années 1840 à 1850. En 1860 une tempête de neige fait effondrer la toiture de la fonderie. Des problèmes financiers et d'approvisionnement du minerai et du charbon des bois conduisent à la fermeture de l'usine en 1888.

L'exploitation des ocres, autrefois économiquement très importante pour la commune de Rustrel n'a pas été pratiquée en forêt communale.

La chapelle de Notre Dame des Anges, parcelle n° 22, est un monument classé.

2 - 9 - STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER -

• PROTECTION DE NIVEAU INTERNATIONAL

□ DIRECTIVE EUROPEENNE "HABITATS-FAUNE-FLORE n° 92/93"

Une grande partie de la forêt est incluse dans le site Natura 2000 du Luberon. La Directive Habitats est une directive européenne (92/43 CEE) inspirée de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (1989). Son application doit contribuer à la réalisation des objectifs de la Convention de Rio relative à la diversité biologique et ratifiée par la France. (voir § 1- 2 - Habitats naturels).

LISTE DES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

Les espèces ci-dessous ont été recensées dans les Monts de Vaucluse, mais on ne peut affirmer leur présence ou leur absence en forêt communale de Rustrel.

Espèces	Annexe II	Annexe IV
Reptiles		Lézard des murailles, Lézard vert, Coronelle lisse, Couleuvre verte et jaune,
Insectes	Agrion de Mercure, Baobot ou Pique-prune, Callimorphe tacheté, Damier de la succise, Diane, Grand Capricorne, Laineuse du Prunellier, Lucane Cerf-volant, Rosalie des Alpes,	Alexanor, Apollon, Baobot ou Pique-prune, Grand Capricorne, Laineuse du Prunellier, Magicienne dentelée, Proserpine, Rosalie des Alpes,

1 - 7 - RISQUES D'ORIGINE NATURELLE ET D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU -

De nombreuses cépées ont été endommagées par les chutes de neige lourde en février 2001. Ces dommages sont observables au-dessous de 600 m d'altitude.

- Risques déclarés.

On note des ravinements et des griffes d'érosion sur les parties non végétalisées des sables ocreux. Exemple : Piste d'accès au canton de Notre Dame des Anges.

- Risques potentiels.

Le risque lié à des crues torrentielles reste présent en aval du ravin de La Grand Combe. (Voir paragraphe 1-1-1).

1 - 8 - RISQUES D'INCENDIE -

Historique des incendies :

- En 1975 : 17 ha parcourus dans le canton de Notre dame des Anges, la parcelle n° 22 (avant la soumission de 1997) a été pratiquement entièrement détruite.

La végétation forestière de la forêt communale est composée d'espèces très inflammables telles que le chêne vert, le pin noir et le pin maritime. La présence de bruyère arborescente sous la futaie adulte de Pin Maritime augmente le risque.

L'arrêté permanent réglementant l'emploi du feu dans le département, l'arrêté portant réglementation de la fréquentation et de la circulation dans les massifs forestiers dans le département et les dispositifs de surveillance estivale tendent à réduire les risques de départ de feu.

L'absence de zone de protection entre le milieu naturel et l'urbanisation, malgré quelques zones agricoles, représente un risque réel.

Le risque d'incendie est évident et se trouve aggravé par les conditions atmosphériques, sécheresse et Mistral.

Mammifères	Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Petit Murin, Grand murin, Castor d'Europe, Minioptère de Schreibers,	Oreillard gris, Oreillard roux, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Petit Murin, Grand murin, Minioptère de Schreibers, Molosse de Cestoni, Noctule commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl,
Amphibiens		Crapaud accoucheur, Crapaud calamite, Pélobate cultripède, Rainette méridionale,

☐ CONVENTION DE BERNE

Relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, ratifiée par la France en 1990 ; l'annexe I énumère 119 espèces végétales très menacées et strictement protégées. L'annexe II énumère les espèces animales (400 espèces de vertébrés et de nombreux invertébrés) strictement protégées et l'annexe III regroupe les espèces protégées dont l'exploitation doit être réglementée en vue de leur protection. Enfin, l'annexe IV énumère les moyens et méthodes de chasse et autres formes d'exploitation interdites par la Convention.

☐ CONVENTION DE WASHINGTON

Relative au commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction. Le commerce des espèces de l'annexe 1 ne doit être autorisé que dans des conditions exceptionnelles; celui des espèces de l'annexe II doit faire l'objet d'un permis d'exploitation délivré par l'Etat exportateur.

• PROTECTION DE NIVEAU NATIONAL

- **l'arrêté ministériel du 17 avril 1981** modifié le 29 septembre 1981 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire national.
- **l'arrêté ministériel du 17 avril 1981** - Liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire national.
- **l'arrêté ministériel du 20 janvier 1982** modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national.
- **l'arrêté du 22 juillet 1993** - Liste des insectes protégés sur le territoire national.
- **l'arrêté du 22 juillet 1993** - Liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national.

• PROTECTION DE NIVEAU REGIONAL

- **l'arrêté ministériel du 9 mai 1994** relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

• PROTECTION DE NIVEAU DEPARTEMENTAL

☐ ARRETE PREFECTORAL DE REGLEMENTATION DE CUEILLETTE du 13 janvier 1992 :

• **l'iris nain** (*Iris chamaeiris Bertolonii*) le **Lys martagon** (*Lilium martagon*) : interdiction de prélever et endommager les parties souterraines des spécimens sauvages de ces 2 espèces, et de cueillir une quantité de fleurs supérieure à celle qui peut tenir dans la main d'une personne adulte.

• **les champignons**, qu'il est interdit de ramasser au râteau et outils similaires.

• **le houx** (*Ilex aquifolium*) : ramassage et récolte interdits, ainsi que la cession à titre gratuit ou onéreux, en tout temps et sur tout le département. Possibilité de dérogation.

• **le muguet** (*Convallaria maialis*), **la fougère** (*Polystichum aculeatum*) **le pied de chat** (*Antennaria dioica*), **le bois-joli** (*Daphne mezereum*) et **la gentiane jaune** (*Gentiana lutea*) : les ramassage, récolte, cession à titre gratuit ou onéreux de tout ou partie de spécimens sauvages de ces espèces sont interdits.

☐ REGLEMENTATION DE CIRCULATION :

Arrêté Préfectoral N° SI.2004.05.27.0010. PREF du 27 mai 2004, portant réglementation de la fréquentation et de la circulation dans les massifs forestiers du département de Vaucluse.

☐ REGLEMENTATION POUR L'EMPLOI DU FEU EN FORET :

Arrêté permanent N° SI2003-03-14-0020-DDAF du 14 mars 2003, réglementant l'emploi du feu dans le département de Vaucluse

☐ ARRETE MINISTERIEL DU 9 MAI 1994, fixant la liste des végétaux protégés dans le département de Vaucluse.

☐ ARRETE MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2002, interdisant la circulation des véhicules à moteur et des vélos sur des parcours retenus dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Forêt communale de **RUSTREL**

729,43 ha.



REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER

2005 - 2019

ANNEXES



Office National des Forêts

ANNEXE : 1

Carte d'Aménagement et tableau des surfaces des parcelles

SURFACES DES PARCELLES

Numéro de Parcelle	Surface en ha
1a	13,41
1b	11,79
1c	1,83
2	22,08
3a	20,35
3b	2,64
4a	7,73
4b	26,78
5	21,01
6	16,96
7	11,17
8a	11,21
8b	6,89
8c	8,53
9a	15,72
9b	4,77
10a	2,07
10b	8,89
10c	1,69
11a	17,01
11b	3,99
11c	3,55
11d	8,67
11e	8,72
11f	4,37
12a	10,01
12b	10,48
13a	8,82
13b	7,67
13c	4,32
14	14,53
15	21,13
16	20,86
17a	2,37
17b	10,72
17c	3,9
18	30,55
19	106,1
20	160,03
21	30,39
22	21,37
23	4,35
TOTAL	729,43

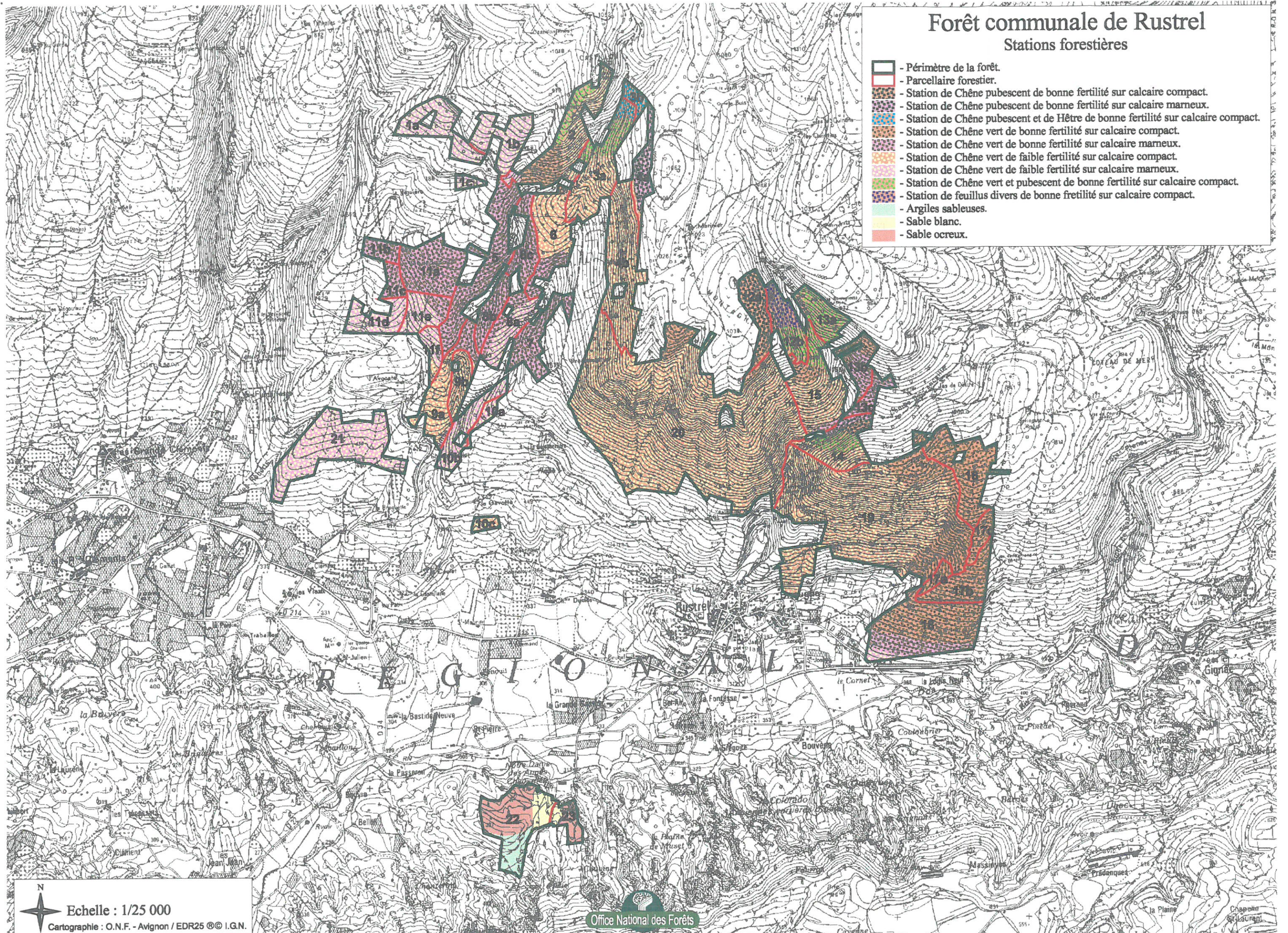
ANNEXE : 2

Carte des stations forestières

Forêt communale de Rustrel

Stations forestières

- Périmètre de la forêt.
- Parcellaire forestier.
- Station de Chêne pubescent de bonne fertilité sur calcaire compact.
- Station de Chêne pubescent de bonne fertilité sur calcaire marneux.
- Station de Chêne pubescent et de Hêtre de bonne fertilité sur calcaire compact.
- Station de Chêne vert de bonne fertilité sur calcaire compact.
- Station de Chêne vert de bonne fertilité sur calcaire marneux.
- Station de Chêne vert de faible fertilité sur calcaire compact.
- Station de Chêne vert de faible fertilité sur calcaire marneux.
- Station de Chêne vert et pubescent de bonne fertilité sur calcaire compact.
- Station de feuillus divers de bonne fertilité sur calcaire compact.
- Argiles sableuses.
- Sable blanc.
- Sable ocreux.



ANNEXE : 3

Carte des Peuplements

Définition des peuplements

Etat de répartition par parcelle

DEFINITION DES PEUPLEMENTS

Définition des peuplements	Peuplements	Surface en ha
Taillis de Chêne Vert épars	TCHVé	21,17
Taillis de Chêne Vert discontinu	TCHVd	533,68
Taillis de Chêne Vert continu	TCHVc	62,75
Taillis de Chêne Pubescent continu	TCHYfmc	5,88
Taillis de Chêne Pubescent discontinu	TCHYfmd	18,34
Taillis de Chêne Vert et de Chêne Pubescent continu	TCHVCHYc	10,02
Taillis de Chêne Vert et de Chêne Pubescent discontinu	TCHVCHYd	24,16
Taillis de Chêne Pubescent et de Hêtre discontinu	TCHYHETd	4,18
Taillis de Feuillus Divers discontinu	TFDd	5,47
Taillis Enrésiné de Cèdre	TERNCED	20,51
Taillis Enrésiné de Pin Noir	TERNPN	3,55
Futaie Régulière de Pin Maritime futaie adulte continue	FRPMfac	7,85
Futaie Régulière de Pin Maritime jeune futaie continue	FRPMjfc	7,71
Futaie Régulière de Pin Maritime et de Chêne Pubescent futaie adulte continue	FRPMCHYfac	3,07
Forêt Galerie de Divers Feuillus discontinu	GALFDd	0,50
Milieu Ouvert	MO	0,59
	TOTAL	729,43

N°	TCHVé	TCHVd	TCHVc	TCHYfmc	TCHYfmd	TCHVCHYc	TCHVCHYd	TCHYHETd	TFDd	TERNCED	TERNPN	FRPMfac	FRPMjfc	FRPMCHYfac	GALFDd	MO	Total
1a			13,41														13,41
1b			11,79														11,79
1c			1,83														1,83
2		18,66					3,42										22,08
3a		12,02					6,79	1,54									20,35
3b								2,64									2,64
4a					7,73												7,73
4b		26,78															26,78
5		21,01															21,01
6		16,96															16,96
7		11,17															11,17
8a		11,21															11,21
8b		6,89															6,89
8c		8,53															8,53
9a		15,72															15,72
9b		4,77															4,77
10a		2,07															2,07
10b		8,89															8,89
10c		1,69															1,69
11a			0,49							16,52							17,01
11b										3,99							3,99
11c											3,55						3,55
11d			8,67														8,67
11e			8,72														8,72
11f			4,37														4,37
12a		0,99				9,02											10,01
12b			0,17		1,59	3,25			5,47								10,48
13a							8,82										8,82
13b			7,67														7,67
13c			4,32														4,32
14	1,6	4,14		3,46		5,33											14,53
15		16,06	1,31				3,76										21,13
16		20,86															20,86
17a		2,37															2,37
17b		10,72															10,72
17c		3,9															3,9
18		30,55															30,55
19	16,17	89,93															106,1
20	3,4	156,63															160,03
21		30,39															30,39
22		0,77															0,77
23																	
Total	21,17	533,68	62,75	5,88	18,34	10,02	24,16	4,18	5,47	20,51	3,55	7,85	7,71	3,07	0,5	0,59	729,43

ANNEXE : 4

Carte des équipements

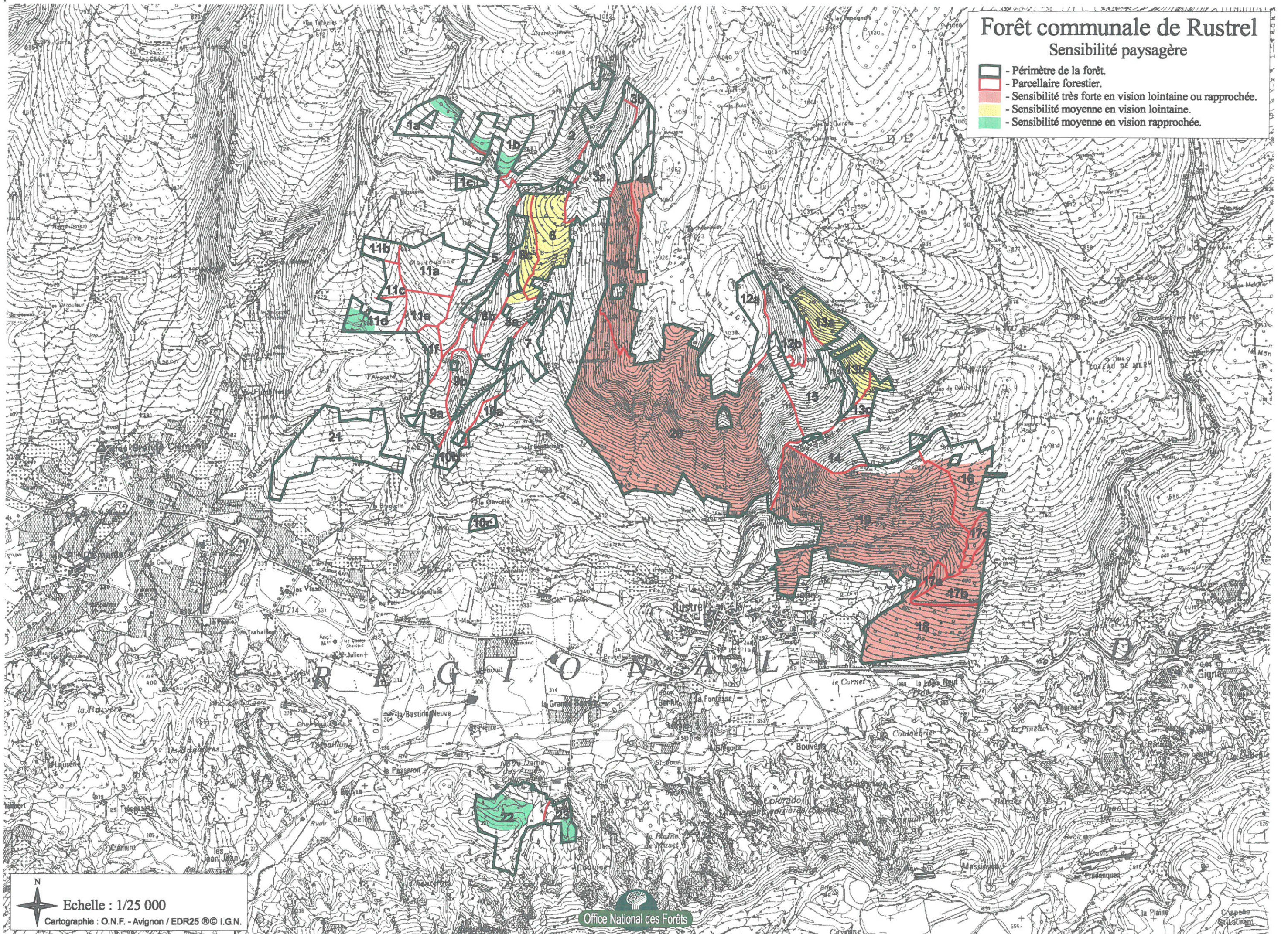
ANNEXE : 5

Carte des sensibilités paysagères

Forêt communale de Rustrel

Sensibilité paysagère

- Périmètre de la forêt.
- Parcellaire forestier.
- Sensibilité très forte en vision lointaine ou rapprochée.
- Sensibilité moyenne en vision lointaine.
- Sensibilité moyenne en vision rapprochée.



N
Echelle : 1/25 000
Cartographie : O.N.F. - Avignon / EDR25 © I.G.N.

Office National des Forêts

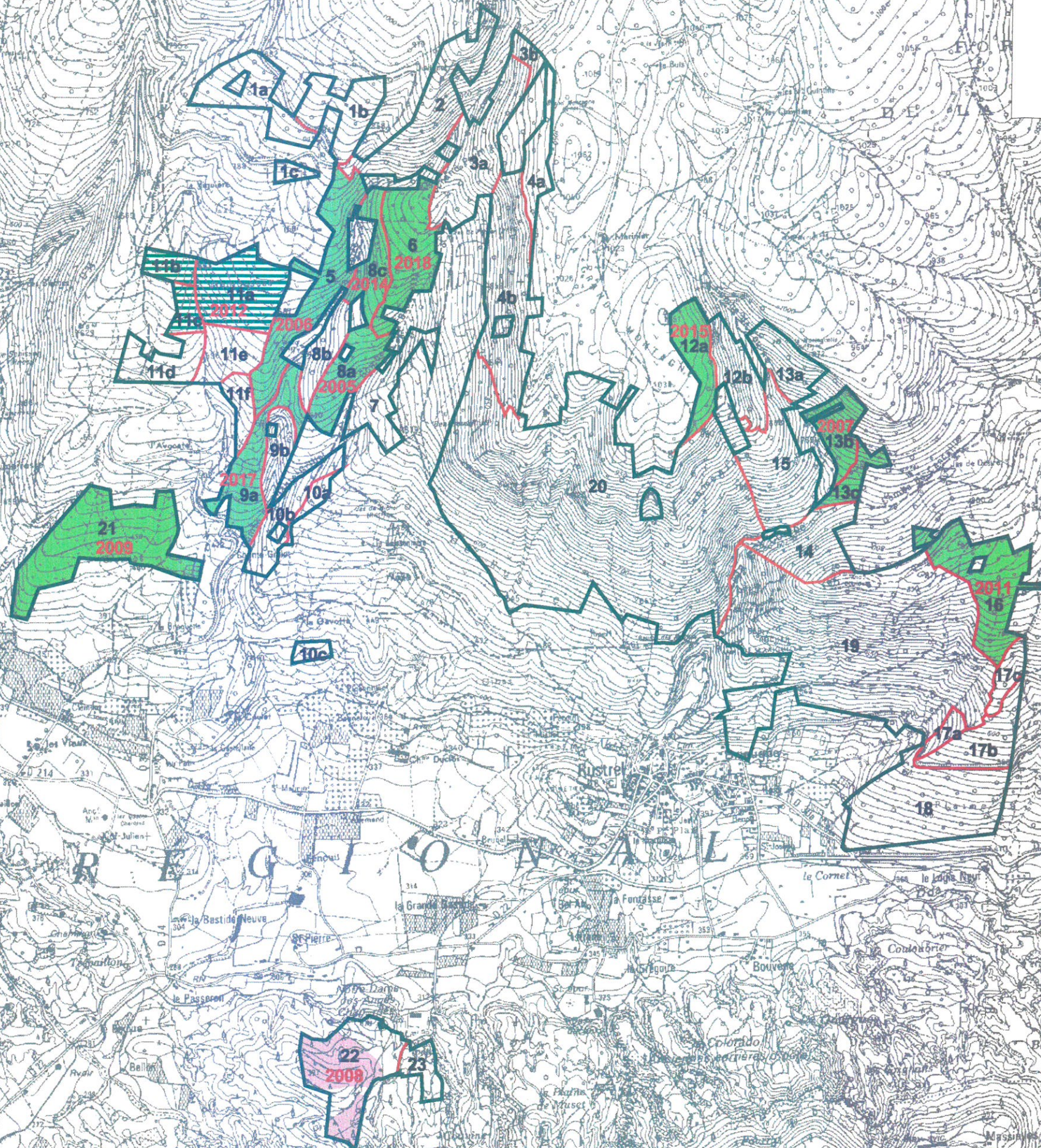
ANNEXE : 6

Carte des coupes

Forêt communale de Rustrel

Programme de coupes

-  - Périmètre de la forêt.
-  - Parcellaire forestier.
-  - Coupe de Taillis.
-  - Coupe de Taillis dans les interbandes.
-  - Coupe d'amélioration dans le Pin maritime.
- 2005** - Année d'intervention.



ANNEXE : 7

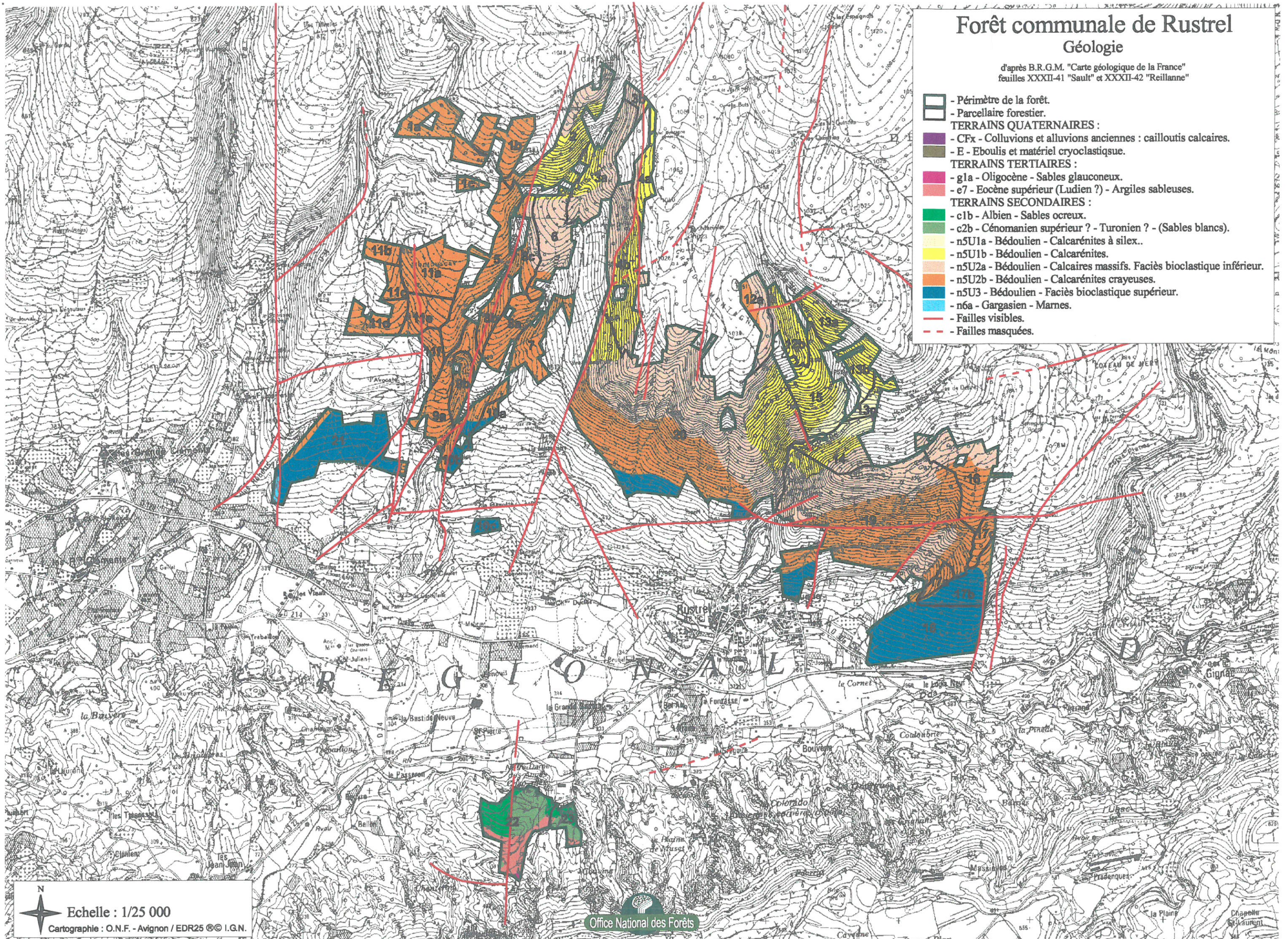
Carte géologique

Forêt communale de Rustrel

Géologie

d'après B.R.G.M. "Carte géologique de la France"
feuilles XXXII-41 "Sault" et XXXII-42 "Reillanne"

- Périmètre de la forêt.
- Parcellaire forestier.
- TERRAINS QUATERNAIRES :**
 - CFx - Colluvions et alluvions anciennes : cailloutis calcaires.
 - E - Eboulis et matériel cryoclastique.
- TERRAINS TERTIAIRES :**
 - g1a - Oligocène - Sables glauconeux.
 - e7 - Eocène supérieur (Ludien ?) - Argiles sableuses.
- TERRAINS SECONDAIRES :**
 - c1b - Albien - Sables ocreux.
 - c2b - Cénomanien supérieur ? - Turonien ? - (Sables blancs).
 - n5U1a - Bédoulien - Calcarénites à silex..
 - n5U1b - Bédoulien - Calcarénites.
 - n5U2a - Bédoulien - Calcaires massifs. Faciès bioclastique inférieur.
 - n5U2b - Bédoulien - Calcarénites crayeuses.
 - n5U3 - Bédoulien - Faciès bioclastique supérieur.
 - n6a - Gargasien - Marnes.
- Failles visibles.
- - Failles masquées.



N
Echelle : 1/25 000
Cartographie : O.N.F. - Avignon / EDR25 © I.G.N.

Office National des Forêts

ANNEXE : 8

Parcelles cadastrales relevant du Régime Forestier

Parcelles cadastrales constituant la forêt communale de RUSTREL
Relevant du régime Forestier

Parcelle	Lieu-dit	Contenance : ha
A2	LA VIGUIERE	7,88
A3	LA VIGUIERE	0,202
A8	LA VIGUIERE	2,809
A32	LA VIGUIERE	1,561
A36	LA VIGUIERE	0,28
A46	LA VIGUIERE	14,298
A55	CASTILLON	21,3646
A68	CASTILLON	0,138
A69	CASTILLON	0,6435
A73	CASTILLON	0,054
A74	CASTILLON	0,6595
A78	CASTILLON	0,154
A90	LE GRAND PEYMIAN	7,788
A93	LE GRAND PEYMIAN	0,1989
A97	LE GRAND PEYMIAN	4,437
A98	LE GRAND PEYMIAN	15,709
A105	LA BASQUETTE	0,8975
A112	LA BASQUETTE	8,7061
A113	LA BASQUETTE	0,692
A122	LA BASQUETTE	1,7745
A126	LE PETIT PEYMIAN	6,554
A134	LE PETIT PEYMIAN	1,6945
A135	LE PETIT PEYMIAN	1,1953
A137	LE PETIT PEYMIAN	15,6434
A138	LE PETIT PEYMIAN	0,008
A139	LE PETIT PEYMIAN	0,013
A140	LE PETIT PEYMIAN	0,0725
A144	MONTOSCAS	0,0488
A145	MONTOSCAS	6,038
A148	MONTOSCAS	9,5725
A149	MONTOSCAS	0,0375
A150	MONTOSCAS	0,0406
A151	MONTOSCAS	16,1
A153	MONTOSCAS	10,6536
A155	CHANTE GRILLET	12,9985
A157	CHANTE GRILLET	6,326
A163	CHANTE GRILLET	2,9835
A164	CHANTE GRILLET	0,063
A165	CHANTE GRILLET	0,202
A166	CHANTE GRILLET	0,21
A168	CHANTE GRILLET	6,6866
A169	CHANTE GRILLET	0,258
A170	CHANTE GRILLET	0,2877
A175	CHANTE GRILLET	1,164
AE181	LES GRANDS VERGERS	5,0837
AE182	LES GRANDS VERGERS	1,0542
AE189	LE DEVEN	0,511
AE192	LE DEVEN	0,0445
AE193	LE DEVEN	0,001
AE195	LE DEVEN	0,0922
AE197	LE DEVEN	0,0173

Parcelle	Lieu-dit	Contenance : ha
AE250	LE DEVEN	0,0885
AE251	LE DEVEN	30,5528
AM4	BEAUSSEX	15,106
AM5	BEAUSSEX	1,509
AM8	BEAUSSEX	18,75
AM23	BEAUSSEX	19,069
AM27	LA GRANDE MONTAGNE	0,7895
AM72	LA GRANDE MONTAGNE	4,475
AM73	LA GRANDE MONTAGNE	0,0228
AM74	LA GRANDE MONTAGNE	2,031
AM94	LA MONTAGNETTE	11,3935
AM97	LA MONTAGNETTE	0,0319
AM98	LA MONTAGNETTE	0,0077
AM99	LA MONTAGNETTE	0,8375
AM102	LA MONTAGNETTE	2,681
AM106	LA MONTAGNETTE	0,187
AM107	LA MONTAGNETTE	0,148
AM108	LA MONTAGNETTE	0,0202
AM109	LA MONTAGNETTE	0,0183
AM110	LA MONTAGNETTE	5,675
AM196	LES SEUITS	0,975
AM200	LES SEUITS	0,8815
AM220	CAUCAILLE	0,3615
AM225	CAUCAILLE	0,0205
AM230	CAUCAILLE	0,306
AM231	CAUCAILLE	0,4
AM233	CAUCAILLE	0,9315
AM234	CAUCAILLE	1,231
AM235	CAUCAILLE	0,4
AM259	CHARBONNIER	13,431
AM260	CHARBONNIER	5,7315
AM261	CHARBONNIER	44,5185
AM262	CAUCAILLE	12,2673
AM263	CAUCAILLE	0,8679
AM264	CAUCAILLE	13,269
AM269	LA GRANDE MONTAGNE	126,5526
AM290	CAUCAILLE	122,6645
E260	NOTRE DAMES DES ANGES	7,742
E261	NOTRE DAMES DES ANGES	1,5335
E262	NOTRE DAMES DES ANGES	0,844
E265	NOTRE DAMES DES ANGES	0,3461
E284	NOTRE DAMES DES ANGES	0,066
E299	NOTRE DAMES DES ANGES	0,753
E300	NOTRE DAMES DES ANGES	0,0305
E301	NOTRE DAMES DES ANGES	0,198
E310	NOTRE DAMES DES ANGES	7,283
E346	NOTRE DAMES DES ANGES	0,3597
E351	NOTRE DAMES DES ANGES	0,6687
E352	NOTRE DAMES DES ANGES	0,0481
E358	NOTRE DAMES DES ANGES	1,0262
E359	NOTRE DAMES DES ANGES	2,0026
E360	NOTRE DAMES DES ANGES	0,5305
E361	NOTRE DAMES DES ANGES	2,2885

Parcelle	Lieu-dit	Contenance : ha
G4	L'AVOCATE	9,27
G11	L'AVOCATE	7,071
G12	L'AVOCATE	0,15
G13	L'AVOCATE	0,7652
G36	L'AVOCATE	0,125
G42	L'AVOCATE	25,368
G44	L'AVOCATE	0,134
G45	L'AVOCATE	1,038
G48	L'AVOCATE	2,142
G80	LES ABEILLES	1,583
I176	CARRIERE	1,012
I182	CARRIERE	0,664
I184	CARRIERE	0,28
	Total	729,4271

ANNEXE : 9

Fiches des récoltes